



## faux arrêt maladie en CDD

Par **sytchev27**, le 11/07/2012 à 10:15

Bonjour,

ma femme est actuellement en CDD en tant qu'employée commerciale dans un supermarché.

Nous nous sommes aperçus sur ses fiches de paye que tous les mois elle était soit disant en arrêt maladie pendant 4 ou 5 jours.

Dans la réalité il n'en est rien...

Cela change-t-il quelque chose sur sa rémunération et quel est l'intérêt de l'employeur ?

Par **P.M.**, le 11/07/2012 à 13:41

Bonjour,

Il faudrait savoir comment c'est mentionné sur la feuille de paie mais en tout cas aucune situation inexacte ne devrait y figurer...

Par **sytchev27**, le 11/07/2012 à 14:15

cela apparait en rubrique :  
3081.1 maladie (suivi de dates)

Par **P.M.**, le 11/07/2012 à 14:29

Les rubriques varient d'une entreprise à l'autre mais il faudrait savoir si en regard, il y a des retenues sur salaires...

Il faudrait aussi savoir zsi la salariée a bien un contrat de travail à temps partiel...